

Journées d'intégration

Commission scientifique sectorielle CSS4 Sciences humaines et sociales

21-22 mars 2012, World Trade center, Marseille

Compte-rendu

Trois demi-journées ont été consacrées aux réunions d'information communes à l'ensemble des six Commissions d'évaluation (CSS et CGRA). La session plénière d'installation pour chaque Commission a eu lieu la dernière demi-journée (3 heures).

Les réunions d'information

Le Président de l'IRD ouvre la séance. Il commence par présenter l'IRD, sa position dans le paysage national de la recherche (quatrième établissement public de recherche en terme de budget, après le CNRS, l'INRA et l'INSERM ; budget rattaché au Ministère de la Recherche mais comptabilisé dans l'aide publique au développement). Le Président poursuit sur l'agenda de l'Institut, avec le plan stratégique de l'IRD à l'horizon 2025 et qui est décliné en contrat d'objectifs (COB) sur la période 2011-2015. Le président reprend les quatre chapitres du COB : le premier insiste sur le partenariat avec les Suds : une mission stratégique pour l'IRD pour conforter sa légitimité ; le deuxième porte sur la fonction de l'IRD en tant qu'opérateur de recherche finalisée pour répondre aux enjeux globaux du Sud : en plus du critère d'excellence, la recherche doit pouvoir servir au développement dans les pays; le troisième concerne la structuration et le développement de l'Agence : mobilisation des autres EPST sur les questions du développement, animation de la réflexion et programmation ; le dernier point porte sur l'adaptation de la gouvernance aux missions de l'Institut. Enfin, le Président aborde le mandat des Commissions en précisant que les évaluations doivent tenir compte des missions particulières de l'IRD. Il souligne leur nature pluri-disciplinaire et pluri-thématique, ainsi que la nécessité de tenir compte de l'articulation formation-recherche-innovation. Il insiste également sur l'importance du partenariat dans l'évaluation, avec la participation d'instances de pays du Sud (pour les nouvelles Commissions, 20% des membres nommés viennent d'institutions du Sud). Et il s'agit de réfléchir sur l'évaluation de l'impact de la recherche pour le développement. Il invite aussi les Commissions à réfléchir sur les règles éthiques et la déontologie pour son fonctionnement.

Suit une séance de discussions avec la salle. Parmi les questions posées, une concerne la participation des Commissions aux évaluations des UMR par l'AERES. Le Président répond que cette participation est actée. Une question porte sur les moyens accordés aux Commissions pour participer efficacement aux réflexions collectives (en plus des évaluations). Le Président répond que les budgets sont limités. Concernant la procédure de présélection des candidats avant audition pour les recrutements, il est précisé que les démarches sont en cours pour permettre sa mise en place.

Suivent différentes présentations dont l'objectif est de permettre aux membres des Commissions, en particulier les nommés, de mieux connaître la structure, l'organisation, le fonctionnement de l'IRD, les activités des Commissions ainsi que les réflexions en cours auxquelles elles seront invitées à participer.

Sont intervenus successivement :

Anne Coudrain - Directrice de la Mission de l'évaluation scientifique

Michel Bouvet - Directeur général délégué à l'AIRD

Bernard Dreyfus - Directeur général délégué à la Science (ou son représentant)

Hervé Tissot Dupont - Directeur du Département Santé

Laurent Vidal - Directeur du Département Sociétés

Robert Arfi - Directeur du Département Environnement et ressources

Eric Servat - Président du Conseil scientifique

Jean-Marc Hougard - Directeur de la Mission générale de géostratégie et du partenariat

Jean-Yves Villard - Directeur général délégué aux Ressources

Quelques points évoqués dans les interventions méritent d'être relevés.

Laurent Vidal, au cours de son intervention, souligne la poursuite de la réflexion prospective sur le devenir des disciplines. Elle est en lien avec celle sur le profilage des postes (la question étant : ne devrait-on pas définir un portefeuille de postes pour les prochaines années ?). Il aborde également la question de l'interdisciplinarité au sein des sciences sociales (mais également avec d'autres disciplines), qui est mise en avant à l'IRD. Cela implique sa prise en compte dans l'évaluation afin de mettre en phase le discours et la pratique (profil de chercheur interdisciplinaire, pratique de publications). Enfin, concernant l'évaluation bibliométrique, il signale qu'un travail est en cours (augmentation de la liste des revues référencées, prise en compte des ouvrages grâce à une objectivation des critères pour les publications, co-publication avec les chercheurs du Sud, etc.), et que la Commission sera sollicitée sur ce chantier.

Suite aux interventions des différents Directeurs de Département, la question du rôle des Commissions pour l'évaluation des IT est posée. Il est souligné que la Commission doit en particulier évaluer la cohérence du poste des IT par rapport à la structure dans lesquels ils sont insérés. Un examen d'activité périodique est prévu par les textes mais on peut s'interroger sur la périodicité.

Eric Servat signale que le conseil scientifique (CS) va être renouvelé mi-septembre. Une réunion par an est prévue entre le CS et les présidents et vice-présidents des CSS, mais il est important qu'il y ait plus de concertation entre ces instances sur le processus d'évaluation. Il souligne toutefois que le CS n'a pas à motiver ses décisions. Il insiste sur la nécessité d'une réflexion sur l'évaluation (redessiner ses contours, adapter les structures d'évaluation par rapport au contexte actuel).

Durant la discussion qui a suivi, une question porte sur la position du CS sur les postes profilés. Le président du CS répond que les postes profilés représentent actuellement 50% mais que, compte tenu du faible nombre de postes ouverts aux concours, l'idéal selon le CS serait une proportion de 25%. Il signale aussi que le CS a un avis réservé sur le fléchage direct dans des laboratoires.

En réponse à une question sur la prime d'excellence scientifique (PES), il indique que le CS n'a pas de raison de s'opposer à ces primes mais que le CS a proposé des éléments de référence sur les critères d'attribution (un chercheur brillant et qui s'investit dans la formation). Il précise que suite au refus des CSS de donner leur avis, un comité *ad hoc* a été mis en place et que le principe des PES est validé.

Jean-Yves Villard, au cours de son intervention, souligne l'importance d'une politique des ressources humaines cohérentes et visionnaires, notamment car d'ici 2025, 50% des chercheurs vont partir à la retraite. Cela implique une réflexion sur l'évolution des métiers et les compétences requises. Les Commissions devraient participer à ce chantier. Concernant les évaluations, il insiste sur la nécessité de prendre en compte la spécificité de l'Institut en plus des critères d'excellence : l'orientation Sud est à valoriser. Il précise que normalement, tout chercheur recruté devrait, dans les deux ans après son intégration à l'IRD, être affecté au Sud.

Suivent au cours de la troisième demi-journée différentes interventions :

- Anne Coudrain, Directrice de la Mission de l'évaluation scientifique (MES), présente les activités des Commissions, ainsi qu'une réflexion en cours sur l'impact de la recherche au Sud et les indicateurs à considérer ;
- Dominique Cavet, Responsable du secteur Documentation (DIC), présente les résultats de l'analyse bibliométrique de la production scientifique à l'IRD ;
- Marie Baudry de Vaux, Chargée de mission Parité et éthique, présente un état des lieux sur la parité à l'IRD ;
- les présentations de Valérie Py et Christophe Chambon (Direction des Ressources humaines) donnent lieu à une discussion sur le principe des évaluations biennales et notamment la signification des avis (A, B et C). La question de l'impact de l'avis B sur la carrière du chercheur est posée. Christophe Chambon répond que B correspond à un avis nuancé qui ne devrait pas être stigmatisant, en particulier s'il est accompagné d'un argumentaire soulignant également les points positifs du dossier.

Session plénière de la CSS4¹

Présents : Rigas Arvanitis, Annabel Desgrées du Loû, Marc-Eric Gruénais, Mireille Razafindrakoto, Sophie Bava, Valérie Delaunay, Anne Doquet, Jean-Yves Moisseron, Christophe Jalil Nordman, Luis Arreghini, Agnes Guillaume, Bernard Lortic, Catherine Baron, Yvan Droz, Jérôme Monnet, Hervé Rakoto Ramiarantsoa, Valentine Roux, Fida Bizri, Marie Lesclingand.

Absents excusés : Marie-Christine Cormier-Salem, Abou Salam Fall, Christophe Muller, Mohammed Tozy, Michel Watin, Hugues Legros, Béatrice Maurines

Pour l'ancienne Commission : Daniel Delaunay et Philippe Hamelin

Pour la Direction de l'évaluation scientifique : Anne Coudrain

Pour la Direction des affaires juridiques (service de la réglementation générale) : Isabelle Robin

Ordre du jour

- Interventions de deux membres du mandat précédent
- Règlement intérieur de la Commission
- Élection des présidents et vice-présidents, désignation des délégations permanentes

Interventions des membres de l'ancienne Commission.

Daniel Delaunay intervient pour transmettre l'expérience de l'ancienne CSS4 en abordant trois points: la question de la gouvernance, le rôle de la Commission, les pratiques scientifiques dans le contexte des réformes.

1. Concernant la gouvernance, il commence en insistant sur la nécessité de souligner les spécificités de l'IRD qui ne sont pas forcément connues des membres extérieurs. Il convient de bien les inscrire dans les procédures avec la définition des critères pour les concours afin que les missions de l'IRD soient pleinement prises en compte. Il insiste également sur l'importance des fiches (avec la grille d'évaluation) et l'obligation pour les évaluateurs de rédiger leur évaluation des dossiers et de les envoyer avant les auditions. Pour éviter les conflits, il est nécessaire de bien définir les tâches, les responsabilités et rôles de chacun. La charge de travail, avec la multiplication des tâches, implique une organisation serrée. Les règles de fonctionnement, notamment pour le respect des principes éthiques, devraient être mises par écrit pour éviter des remises en question (composition des jurys, sélection des rapporteurs, identification des possibles conflits d'intérêts : appartenance à une même UMR, ancien Directeur de thèse, liens personnels, etc.). La difficulté étant que la multiplication des regroupements (PPR, ANR, UMR, LMI,...) crée une multitude d'occasions d'effets de proximité.

2. Concernant le rôle de la Commission, elle constitue dans ses interactions avec la Direction une interface entre les chercheurs et cette dernière. Elle a ainsi un rôle dans la transmission des informations. La place des sciences humaines et sociales (SHS) à l'IRD fait partie des points importants nécessitant une vigilance. La création récente d'un département Société est un bon signe mais la place des SHS n'est pas pour autant acquise.

3. Le dernier point soulève la question de la dégradation de notre pratique scientifique induite par les réformes. Il convient de maintenir une position critique. L'objet "développement" est en passe de disparaître du champ scientifique et il est nécessaire de réfléchir sur ce thème et maintenir une réflexion sur le partenariat.

¹ La composition de la CSS4 est présentée à la fin du compte-rendu.

Philippe Hamelin intervient pour compléter sur différents points. Il souligne que les conditions du partenariat changent et les demandes des partenaires sont très différentes. Par ailleurs, les temps de réflexion collective sont très courts pour la Commission. Malgré les réformes, les pratiques deviennent de plus en plus individuelles alors qu'une réflexion collective est nécessaire pour réfléchir sur le développement. Cela peut être mené avec le Département. La CSS4 se trouve dans une position privilégiée et est la plus à même de mener cette réflexion en raison de sa connaissance intime des dossiers.

Suit une discussion sur la possibilité pour la Commission de mener correctement ces réflexions concernant les sciences sociales à l'IRD étant donné les contraintes de temps et de moyens.

Une série de questions est posée aux représentants de l'ancienne Commission.

Question : l'ancienne Commission n'est-elle pas la mieux placée pour participer à une réflexion collective en raison de sa connaissance des sujets alors que la nouvelle Commission n'aura la même expérience que dans quatre ans.

Réponse : il est nécessaire de disposer de moyens de la part de la Direction de l'IRD. Il y a eu quelques textes sur le métier de recherche. Mais il était difficile d'organiser des forums et de réunir des ressortissants de la CSS4.

Question : Qu'est-ce que l'ancienne Commission préconise pour avancer sur les différentes réflexions sur les sciences sociales? Y avait-il des réunions en plus des sessions plénières?

Réponse : Il y a eu des réunions sur des initiatives individuelles mais il faudrait demander des moyens.

Question : la place de la recherche appliquée et celle de la recherche fondamentale sont-elles distinguées à l'IRD, notamment lors des recrutements? Cette question se pose notamment dans les projets ANR.

Réponse : on peut ne pas faire de différences entre les deux, notamment dans les publications. Parfois la recherche très appliquée débouche sur des questions de recherche fondamentale.

La discussion se poursuit sur la charge de travail qu'implique la contribution de la Commission aux réflexions plus générales (sur les sciences sociales, la place du développement dans les sciences). Quelques membres nommés soulignent qu'ils n'ont pas été informés lors de leur nomination sur ces tâches qui viennent s'ajouter à la mission d'évaluation. Quelques membres élus précisent que la participation de la Commission à ces réflexions est importante étant donné qu'ils ont été élus sur la base de profession de foi soulignant leur rôle dans ce sens.

Du côté des membres nommés, il est souligné qu'il leur faut s'imprégner progressivement de tous les éléments internes de l'IRD : notamment, l'influence des avis (A, B, C) car l'évaluation peut être traumatisante et jouer sur les carrières.

Suit des questions sur les tâches de la Délégation Permanente (DP), l'organisation des recrutements et des évaluations. Pour les évaluations biennales, vu le nombre important de dossiers, il faut fixer des procédures qui permettent des évaluations sérieuses (exemples : prendre en compte les anciennes évaluations, sélectionner les dossiers et se pencher sur les dossiers qui posent problème, peut-être espacer les évaluations, les biennales devant surtout servir pour alerter en cas de difficultés). Concernant les concours avec un grand nombre de candidats, l'organisation en sous-jurys a des effets sur la sélection finale. Il convient à ce sujet de demander précisément à l'administration l'avancement du dossier sur la mise en place de procédure de présélection. Au CNRS, dans la section 38, il a été possible de dégrossir le nombre de dossiers sur des critères simples : absence de publication pour un CR1, absence de projet de recherche ou disciplines autres que celle de la section 38.

La DP a une fonction importante car elle doit désigner les rapporteurs et les jurys. L'ancienne Commission avait pour règle de changer de rapporteurs d'une année sur l'autre si un même candidat

se représentait plusieurs années successives. Un des problèmes est que l'on ne dispose pas toujours du vivier de spécialistes de la discipline des candidats. Par ailleurs, chaque jury doit compter au moins la moitié plus un des membres de la Commission. On peut difficilement multiplier les membres extérieurs car derniers doivent être présents sur la totalité du concours. Il arrive aussi qu'il y ait des défections à la dernière minute. On fait remarquer que garder un des deux rapporteurs d'une année sur l'autre peut être utile au candidat et permet de mieux apprécier l'évolution du dossier.

Pour la composition de la DP, on insiste sur l'importance de la diversité des disciplines et sur le fait que les membres extérieurs doivent bien intégrer les spécificités de l'IRD.

Discussion sur le règlement intérieur

Isabelle Robin (Direction des affaires juridiques, service de la réglementation générale) intervient pour présenter le cadre de la discussion autour d'un texte de proposition de règlement intérieur. L'IRD doit doter les Commissions d'un règlement intérieur. Il s'agit d'une proposition que la Commission peut amender pour son fonctionnement. Une proposition finale tenant compte des amendements remontant des Commissions sera soumise sous forme définitive pour approbation lors de la prochaine réunion plénière des Commissions. Ensuite, elle sera transmise aux instances de l'IRD pour adoption.

Nous discutons d'abord sur la nécessité de rendre public l'ordre des candidats admissibles contrairement à ce qui se pratique à l'IRD où la liste de candidats admissibles est rendue publique par ordre alphabétique.

On discute ensuite de l'Article 16 de la proposition de règlement dont le but est de préciser les règles qui permettent d'identifier les conflits d'intérêt. Il est noté qu'il serait nécessaire que l'on dispose également des textes de base auxquels se réfèrent les articles du projet de règlement.

En réponse à une question sur l'absence d'une règle précisant la possibilité ou non pour un membre de la Commission de se présenter à un concours ou demander une promotion, Isabelle Robin répond qu'il existe un problème sur les concours car on ne peut exclure aucun candidat et il y a un droit à la promotion. Suit une longue discussion avec des avis partagés. Un membre de la Commission émet la proposition de faire figurer dans le règlement intérieur des vœux influant sur la décision d'un membre de la Commission candidat à un concours ou demandant une promotion. La question reste en débat mais tout le monde est favorable à l'adoption d'une règle clairement énoncée.

Concernant la gestion des conflits d'intérêt, les représentants de l'ancienne Commission indiquent que si on édicte des règles strictes, on se heurte à la nécessité pour le Jury de siéger pour tous les candidats. En cas de proximité au sein d'une même UMR, la seule chose qui peut être faite pour un membre du Jury concerné est de ne pas intervenir dans les délibérations. En cas de conflit d'intérêt, les membres doivent les déclarer et ne pas être rapporteur.

La nécessité de rendre les critères d'évaluation les plus transparents possibles est soulignée.

La question de la position que doit adopter la Commission par rapport aux postes trop profilés favorisant des candidats identifiés est invoquée. Les membres de la Commission entrante ont été notamment alertés par une lettre de 4 membres de la CSS4 sortante qui regrettent une pratique qu'ils avaient dénoncée dans un cas similaire l'année dernière pour le profilage du poste : *Anthropologue de l'aide humanitaire*. Le cas se représente *a priori* pour le poste n°8 DR ouvert au concours en 2012. Par ailleurs, dans un message argumenté adressé à certains membres de la Commission, une candidate extérieure à l'IRD, venant de pays du Sud, a déclaré avoir renoncé à se

présenter à ce concours n°8 jugeant que le concours était pré-attribué. Suit une longue discussion entre les membres de la Commission sur les moyens d'action possibles.

En lien avec la discussion sur la mise en place du règlement intérieur, il est proposé de rajouter dans le règlement une condition qui exige un nombre minimum de candidats pour pourvoir les postes ouverts au concours.

Avant de passer à la désignation des membres de la Délégation Permanente, les membres de la Commission manifestent leur insatisfaction concernant l'organisation des journées d'intégration qui laisse peu de temps (deux heures) aux discussions internes alors qu'une grande partie du temps a été consacrée aux présentations générales de l'administration de l'IRD. Certains membres nommés ont souligné que les trois demi-journées ont été utiles. Toutefois, faute de temps, les discussions internes n'ont pas pu aboutir sur différents points d'organisation et sur les règles à adopter. Par ailleurs, les informations sur les membres élus et nommés des Commissions (CV, profession de foi) auraient dû être distribuées avant les réunions.

Les membres présents de la Commission décident ainsi d'adresser une lettre au Président pour signaler les difficultés induites par les conditions d'organisation de la réunion d'installation de la Commission. Il s'agit parallèlement d'insister sur la nécessité de trouver les moyens pour que les membres de la Commission puissent se retrouver en dehors des sessions réservées aux évaluations afin de poursuivre les différentes discussions sur le rôle, la position de la Commission sur différents dossiers, et notamment sur sa participation aux réflexions sur les sciences sociales à l'IRD.

Election de la délégation permanente

Election du président par l'ensemble des membres présents de la Commission (19 votants)

2 candidats : Marc-Eric GRUENAI (9 voix), **Mireille RAZAFINDRAKOTO**, élue au premier tour avec 10 voix.

Election du vice-président par l'ensemble des membres présents de la Commission (19 votants)

1 seul candidat : **Marc-Eric GRUENAI**, élu au premier tour avec 18 voix (1 blanc).

Election du représentant du collège 3 par les seuls membres présents de ce collège (3 votants)

1 seule candidate : **Agnès GUILLAUME**, élue au premier tour avec 2 voix (1 blanc).

Election du représentant du collège 2 par les seuls membres présents de ce collège (5 votants)

1 seule candidate : **Sophie BAVA**, élue au premier tour avec 5 voix.

Election du représentant du collège 1 par les seuls membres présents de ce collège (4 votants)

1 seul candidat : **Rigas ARVANITIS**, élu au premier tour avec 4 voix.

Pour la désignation des membres nommés, les membres de la Commission souhaitent suggérer à la Direction de l'IRD : Catherine Baron (géographe), Valentine Roux (archéologue).

Ces suggestions tiennent compte de l'objectif d'équilibre des disciplines, ainsi que de la disponibilité des personnes pour participer aux tâches au sein de la DP.

Agenda

Jeudi 5 avril : réunion de la délégation permanente pour préparer la session de printemps consacrée aux concours de recrutement

Semaine du 21 mai : concours de recrutement CR et DR

28 Août : réunion de la DP pour la préparation de la session d'automne

1er au 5 octobre : session plénière d'automne

Composition de la CSS4 (par collège)

NOM	PRENOM	Collège	Grade	Elu/ nommé	Discipline	Institution
ARVANITIS	Rigas	I	DR2	E	Sociologie	IRD
BARON	Catherine	I	Pr	N	Géographie	Univ. Toulouse
CORMIER-SALEM	Marie-Christine	I	DR1	E	Géographie et aménagement	IRD
DESGREES DU LOU	Annabel	I	DR2	E	Démographie	IRD
DROZ	Yvan	I	Pr	N	Anthropologie	IHEID, Genève
FALL	Abdou Salam	I	Pr	N	Sociologie	IFAN, Univ. Cheikh Anta Diop, Sénégal
GRUENAI	Marc-Eric	I	DR1	E	Anthropologie	IRD
MONNET	Jérôme	I	Pr	N	Géographie	Paris-Est
MULLER	Christophe	I	Pr	N	Economie	Univ. Aix-Marseille
RAKOTO RAMIARANTSOA	Hervé	I	Pr	N	Géographie	Univ. Poitiers
RAZAFINDRAKOTO	Mireille	I	DR2	E	Economie	IRD
ROUX	Valentine	I	DR2	N	Archéologie	MAE-Univ. Paris 10
TOZY	Mohamed	I	Pr	N	Sciences politiques	Univ. Aix-en-Provence et Centre Marocain des Sciences Sociales
WATIN	Michel	I	Pr	N	socio-anthropologie, communication, espaces urbains	Univ. La Réunion
BAVA	Sophie	II	CR1	E	Anthropologie	IRD
BIZRI	Fida	II	EQCR	N	Linguistique	INALCO
DELAUNAY	Valérie	II	CR1	E	Démographie	IRD
DOQUET	Anne	II	CR1	E	Anthropologie	IRD
LEGROS	Hugues	II		N	Histoire	Belgique
LESCLINGAND	Marie	II	MC	N	Démographie	Univ. Nice
MAURINES	Béatrice	II	MC	N	Sociologie	Univ. Lyon 2
MOISSERON	Jean-Yves	II	CR1	E	Economie	IRD
NORDMAN	Christophe Jalil	II	CR1	E	Economie	IRD
ARREGHINI	Louis	III	IE2	E	Géographie	IRD
GUILLAUME	Agnès	III	IRO	E	Démographie	IRD
LORTIC	Bernard	III	IE1	E	Géographie	IRD